

RÈGLEMENT NUMÉRO 1243-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1243 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE, DE DÉMOLITION DE LA STATION DE POMPAGE SAINT-JEAN ACTUELLE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES AINSI QUE LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 1 405 000 \$ AFIN D'EN AUGMENTER L'EMPRUNT ET DE MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION EN ANNEXE C-1

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt décrété dans le Règlement 1243 compte tenu qu'une somme additionnelle de 627 000\$ est requise pour la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de remplacer le bassin de taxation prévu à l'Annexe C-1 par un bassin modifié pour y inclure et retrancher certains terrains;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion 180716-25 a été donné pour le présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet pour ce règlement a été déposé lors de la séance tenue le 16 juillet 2018 par la résolution 180716-26 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le règlement numéro 1243 ordonnant des travaux de construction d'une nouvelle station de pompage, de démolition de la station de pompage Saint-Jean actuelles et autres travaux connexes ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 405 000\$ est modifié en remplaçant, dans le titre dudit règlement, le montant de « 1 405 000 \$ » par celui de « 2 032 000 \$ ».

ARTICLE 2

L'alinéa 2 de l'article 1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Ces travaux sont plus amplement décrits dans les documents d'estimation de M. Pascal Rochette, ing., de la firme GBI, datés du 27 juin 2018 (Annexe B-1), lesquels sont résumés dans un document intitulé Annexe A-1 préparé M^{me} Annick Auger, M. ing., directrice du Service du génie, tous ces documents étant annexés en liasse au présent règlement pour en faire partie intégrante ».

ARTICLE 3

L'article 2 de ce règlement est modifié en remplaçant le montant de « 1 405 000 \$ » par celui de « 2 032 000 \$ ».

ARTICLE 4

L'article 3 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement d'emprunt, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 032 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans, à l'exception des frais d'émission d'obligations pour lesquels le montant sera remboursé sur une période de cinq (5) ans, le tout réparti de la façon suivante :

- La somme de 1 991 000 \$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.
- La somme 41 000 \$ sera remboursable sur une période de cinq (5) ans. »

ARTICLE 5

L'article 4.1 de ce règlement est modifié en remplaçant le montant de « 295 000 \$ » par celui de « 486 000 \$ ».

ARTICLE 6

L'article 4.2 de ce règlement est modifié en remplaçant le montant de « 1 110 000 \$ » par celui de « 1 546 000 \$ ».

ARTICLE 7

Les annexes A, B et C-1 du règlement sont remplacées par les suivants et sont joints au présent règlement :

- Annexe A par le document intitulé Annexe A-1;
- Annexe B par le document intitulé Annexe B-1;
- Annexe C-1 par le document portant le même titre et daté du mois d'Avril 2018;

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(Signé)
Guillaume Tremblay, maire

(Signé)
M^e Raynald Martel, greffier et directeur des
Services juridiques

Avis de motion : 180716-25 / 16 juillet 2018
Adoption projet : 180716-26 / 16 juillet 2018
Adoption : 180820-15 / 20 août 2018
Tenue de registre : 10 au 14 septembre 2018
Approbation MAMOT : 15 octobre 2018
Entrée en vigueur : 24 octobre 2018

Service du génie
**Travaux de construction d'une nouvelle station de pompage, de
démolition de la station de pompage Saint-Jean actuelle et autres
travaux connexes**
**Répartition fiscale
Ensemble Bassin
Annexes
C-1 et C-2**
Estimation préparée par Pascal Rochette, GBI
 datée du 27 juin 2018 (Annexe B page 1 à 4)

Coûts de construction

1.0 Génie civil				
Égout pluvial		380 000 \$	380 000 \$	- \$
Égout sanitaire		399 000 \$	- \$	399 000 \$
Travaux de voirie		192 000 \$	- \$	192 000 \$
2.0 Mécanique de procédé		312 000 \$	- \$	312 000 \$
3.0 Mécanique de bâtiment		25 000 \$	- \$	25 000 \$
4.0 Électricité		158 000 \$	- \$	158 000 \$
5.0 Contrôle		120 000 \$	- \$	120 000 \$
Sous-total coût des travaux de construction avant imprévus		1 586 000 \$	380 000 \$	1 206 000 \$
Imprévus travaux de construction	9%	143 000 \$	34 000 \$	109 000 \$
Total coût des travaux de construction		1 729 000 \$	414 000 \$	1 315 000 \$

Estimation des honoraires professionnels

Frais professionnels et autres frais contingents				
Plans, devis et surveillance	7.5%	130 000 \$	31 000 \$	99 000 \$


Taxes

Total des coûts taxables		1 859 000 \$	445 000 \$	1 414 000 \$
Taxes nettes	5%	93 000 \$	22 000 \$	71 000 \$
Estimation du coût incluant les taxes		1 952 000 \$	467 000 \$	1 485 000 \$

Financement

Intérêts sur emprunt temporaire	(±3%)	39 000 \$	9 000 \$	30 000 \$
Frais d'émission	2.0%	41 000 \$	10 000 \$	31 000 \$
Total du règlement		2 032 000 \$	486 000 \$	1 546 000 \$
		100%	24%	76%

Préparé par :



Annick Auger, ing.
 Directrice, Service du Génie

VILLE DE MASCOUCHE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE, DÉMOLITION DE LA STATION DE POMPAGE
SAINT-JEAN ACTUELLE ET TRAVAUX CONNEXES

DOSSIER CLIENT : MAS-2018-2139

N/DOSSIER : E11040-01

DATE : LE 27 JUIN 2018

COÛTS ESTIMÉS

<u>1.0</u> Génie Civil	
<u>1.1</u> Égout pluvial	380 000,00 \$
<u>1.2</u> Égout sanitaire	398 650,00 \$
<u>1.3</u> Travaux de voirie	191 160,00 \$
<u>2.0</u> Mécanique de procédé	312 000,00 \$
<u>3.0</u> Mécanique de bâtiment	25 000,00 \$
<u>4.0</u> Électricité	157 100,00 \$
<u>5.0</u> Contrôle	130 000,00 \$

Grand sous-total	1 593 910,00 \$
-------------------------	------------------------

Imprévus 10 %	159 391,00 \$
---------------	---------------

Total	1 753 301,00 \$
--------------	------------------------

T.P.S. 5 %	87 665,05 \$
------------	--------------

T.V.Q. 9,975 %	174 891,77 \$
----------------	---------------

GRAND TOTAL DE L'ESTIMATION FINALE	2 015 857,82 \$
---	------------------------

GBI



Guillaume Ducharme, ing.
(Génie civil)
/cb



Pascal Rochette, ing.
(Mécanique de procédé)

VILLE DE MASCOUCHE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE, DÉMOLITION DE LA STATION DE POMPAGE
SAINT-JEAN ACTUELLE ET TRAVAUX CONNEXES

DATE : LE 27 JUIN 2018

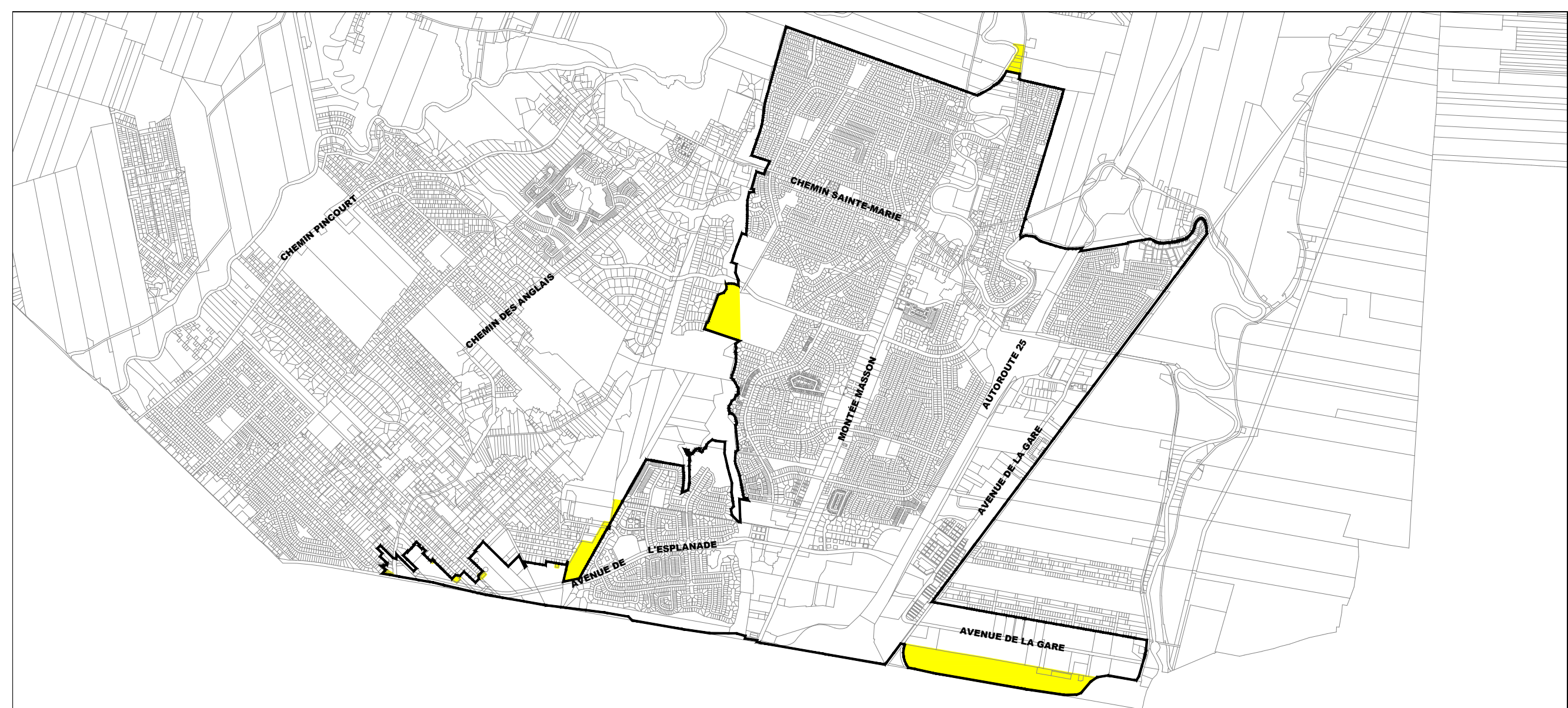
Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.0 Génie Civil					
1.1 Égout pluvial					
<u>1.1.1</u>	Pompage temporaire pendant les travaux et organisation de chantier		Forfaitaire		50 000,00 \$
<u>1.1.2</u>	Travaux de réhabilitation par gainage structural, incluant l'aménagement de puits d'accès	95	m.l.	3 000,00 \$	285 000,00 \$
<u>1.1.3</u>	Tuyau de 1500 mm de diamètre en BA classe III pour tranchée ouverte	10	m.l.	2 500,00 \$	25 000,00 \$
<u>1.1.4</u>	Raccord à l'existant	2	unités	5 000,00 \$	10 000,00 \$
<u>1.1.5</u>	Remise en état de puits d'insertion		Forfaitaire		10 000,00 \$
Total article 1.1					380 000,00 \$
1.2 Égout sanitaire					
<u>1.2.1</u>	Regard M-1200 à joint de caoutchouc	3	unités	10 000,00 \$	30 000,00 \$
<u>1.2.2</u>	Tuyau de 600 mm de diamètre en PVC DR 35	24	m.l.	600,00 \$	14 400,00 \$
<u>1.2.3</u>	Raccord à l'existant	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<u>1.2.4</u>	Démantèlement des équipements existants et disposition (station de pompage)		Forfaitaire		30 000,00 \$
<u>1.2.5</u>	Remblai en sable MG-112 (poste existant) incluant ouverture au fond du poste	75	t.m.	20,00 \$	1 500,00 \$
<u>1.2.6</u>	Tuyau de 450 mm de diamètre en PVC DR-35 (trop-plein)	5	m.l.	800,00 \$	4 000,00 \$
<u>1.2.7</u>	Clapet anti-retour	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
<u>1.2.8</u>	Conduite de refoulement de 300 mm de diamètre, incluant le raccord à l'existant	15	m.l.	250,00 \$	3 750,00 \$
<u>1.2.9</u>	Conduite de refoulement existante à abandonner et remplir de béton		Forfaitaire		5 000,00 \$
<u>1.2.10</u>	Puits de pompage SP-10000		Forfaitaire		150 000,00 \$
<u>1.2.11</u>	Excavation et remblai pour puits de pompage		Forfaitaire		50 000,00 \$
<u>1.2.12</u>	Système de soutènement (palplanche) ± 150 m.ca.		Forfaitaire		100 000,00 \$
Total article 1.2					398 650,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
1.3 Travaux de voirie					
<u>1.3.1</u>	Préparation du site, démolition et disposition des déchets		Forfaitaire		5 000,00 \$
<u>1.3.2</u>	Excavation/remblai pour travaux électriques		Forfaitaire		3 000,00 \$
<u>1.3.3</u>	Bollard de protection	4	unités	750,00 \$	3 000,00 \$
<u>1.3.4</u>	Excavation, transport et disposition, 800 mm sous le profil final	400	m.ca.	2,00 \$	800,00 \$
<u>1.3.5</u>	Compaction, mise en forme, nivellement et nettoyage	400	m.ca.	2,00 \$	800,00 \$
<u>1.3.6</u>	Sable MG-112 sur 500 mm d'épaisseur	360	t.m.	21,00 \$	7 560,00 \$
<u>1.3.7</u>	Pierre concassée MG-20 sur 300 mm d'épaisseur	300	t.m.	21,00 \$	6 300,00 \$
<u>1.3.8</u>	Bordure de béton à refaire	80	m.l.	90,00 \$	7 200,00 \$
<u>1.3.9</u>	Enrobé bitumineux ESG14 sur 50 mm d'épaisseur	60	t.mét.	110,00 \$	6 600,00 \$
<u>1.3.10</u>	Enrobé bitumineux ESG10 sur 50 mm d'épaisseur	60	t.mét.	115,00 \$	6 900,00 \$
<u>1.3.11</u>	Engazonnement		Forfaitaire		5 000,00 \$
<u>1.3.12</u>	Raccord au pavage existant		Forfaitaire		2 000,00 \$
<u>1.3.13</u>	Haie de cèdre de 1,8 m de haut incluant terreau	25	m.lin.	140,00 \$	3 500,00 \$
<u>1.3.14</u>	Poteau d'Hydro-Québec à soutenir pendant les travaux		Forfaitaire		1 000,00 \$
<u>1.3.15</u>	Barrière à sédiment		Forfaitaire		1 000,00 \$
<u>1.3.16</u>	Démolition sélective et disposition des murs de fondation existants (usine)		Forfaitaire		10 000,00 \$
<u>1.3.17</u>	Bâtiment préfabriqué incluant drain français et raccord		Forfaitaire		115 000,00 \$
<u>1.3.18</u>	Dalle de béton pour génératrice incluant drain français		Forfaitaire		5 000,00 \$
<u>1.3.19</u>	Marquage à refaire		Forfaitaire		1 500,00 \$
Total article 1.3					191 160,00 \$

2.0 Mécanique de procédé

<u>2.1</u>	Démantèlement		Forfaitaire		10 000,00 \$
<u>2.2</u>	Pompe incluant équipement de levage	3	unités	70 000,00 \$	210 000,00 \$
<u>2.3</u>	Agitateur incluant équipement de levage	1	unité	10 000,00 \$	10 000,00 \$
<u>2.4</u>	Tuyauterie, vannes et accessoires		Forfaitaire		50 000,00 \$
<u>2.5</u>	Purgeur d'air de type Ventomat	2	unités	6 000,00 \$	12 000,00 \$

Art.	Description	Qté	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix global
<u>2.6</u>	Trappe, caillebotis et métaux ouvrés		Forfaitaire		30 000,00 \$
Total article 2.0					312 000,00 \$
<u>3.0 Mécanique de bâtiment</u>					
<u>3.1</u>	Ventilation		Forfaitaire		25 000,00 \$
Total article 3.0					25 000,00 \$
<u>4.0 Électricité</u>					
<u>4.1</u>	Démantèlement		Forfaitaire		10 000,00 \$
<u>4.2</u>	Entrée électrique complète avec sectionneurs, mesurage et mâts de branchement		Forfaitaire		9 600,00 \$
<u>4.3</u>	Groupe électrogène de secours avec inverseur automatique		Forfaitaire		75 000,00 \$
<u>4.4</u>	Distribution secondaire		Forfaitaire		15 000,00 \$
<u>4.5</u>	Éclairages et services		Forfaitaire		10 000,00 \$
<u>4.6</u>	Système d'alarme intrusion-incendie et accessoires		Forfaitaire		2 500,00 \$
<u>4.7</u>	Câbles et conduits		Forfaitaire		25 000,00 \$
<u>4.8</u>	Raccordement des équipements d'autres spécialités		Forfaitaire		10 000,00 \$
Total article 4.0					157 100,00 \$
<u>5.0 Contrôle</u>					
<u>5.1</u>	Panneau de contrôle et panneau d'alarmes		Forfaitaire		35 000,00 \$
<u>5.2</u>	Programmation et configuration		Forfaitaire		15 000,00 \$
<u>5.3</u>	Raccordements		Forfaitaire		10 000,00 \$
<u>5.4</u>	Fourniture et installation des instruments		Forfaitaire		15 000,00 \$
<u>5.5</u>	Fourniture et installation des panneaux des entraînements à fréquences variables	3	unités	15 000,00 \$	55 000,00 \$
Total article 5.0					130 000,00 \$



VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
SERVICE DU GÉNIE

RÈGLEMENT 1243-1

BASSIN C-1

Superficie approximative du bassin

13 130 449 m²

(1 313 hectares)



Dossier:	1243-1_C-1.dwg
Date:	Avril 2018
Échelle:	Aucune
Préparé par:	Kim McDonald, tech. dessinatrice
Dessiné par:	Kim McDonald, tech. dessinatrice
Approuvé par:	Annick Auger, directrice

Mise à jour cadastre: Avril 2018